

Paris, le 11 octobre 2016

Compte rendu Force Ouvrière du **Comité ministériel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 11 octobre 2016 (9h-11h30)**

A l'ordre du jour de ce CHSCTM en prolongation de la séance du 5 juillet 2016 qui n'avait pas épuisé l'ordre du jour :

- **Point n° 10 : Présentation de la note de gestion relative à la médecine préventive**
- **Point n° 11 : Consultation sur la note d'orientations ministérielles en matière de prévention des risques professionnels, d'hygiène et de sécurité et d'amélioration des conditions de travail des MEEM/MLHD**
- **Point n°12 : Point d'information sur la composition et les objectifs du groupe de travail émanant du CHSCTM portant sur les conditions de travail**

La poursuite de la séance du 5 juillet est présidée par Cécile Avézard, DRH. La séance de CHSCT-M prévue de longue date le 11 octobre après midi a été reportée au 8 novembre par la Secrétaire générale, Régine Engström, qui souhaite présider le premier CHSCT-M organisé depuis sa nomination le 11 juillet 2016.

La déclaration préalable FO relative à cette séance a été diffusée avec le compte-rendu de la réunion du 5 juillet.

Point n°10 : note de gestion relative à la médecine préventive (pour information)

Suite aux constats remontés par FORCE OUVRIERE dès 2012 de déficits en médecins de prévention dans les services, notamment après les fusions et séparations créées par la ReATE de 2008, l'administration a travaillé à rénover la note de gestion 2007 en tenant compte de la [circulaire du 10 avril 2015](#) relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du [décret n°82-453 du 28 mai 1982](#) modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le ministère de la Fonction Publique a par ailleurs en projet des évolutions impactant la médecine de prévention et la couverture des agents : mutualisation dans les régions, développement des collaborateurs de médecins, baisse de la fréquence des visites... qu'on pourrait résumer par « comment FAIRE MOINS ET PIRE ? ».

FORCE OUVRIERE a demandé que ces outils pour les services et établissements ne soient pas pris comme moyens de gérer la pénurie de médecins du travail.

Les travaux côté Fonction Publique mettent en évidence la charge de travail qui pèse sur les médecins de prévention et la dégradation de leurs conditions de travail. Ces facteurs ne doivent pas être évacués lorsque les services cherchent à recruter des médecins de prévention !

Ce que confirme immédiatement le Dr Ovelacq, pour le réseau des médecins de prévention, : ce n'est pas le moment de supprimer les postes d'assistants qui sont gages de bonne organisation des visites, d'accessibilité aux visites médicales, de réactivité, etc... La piste des collaborateurs de médecins est à explorer si elle permet à de jeunes médecins de s'insérer dans le domaine de la médecine du travail.

Mme Monique Laurent-Vignes, représentant le réseau des ISST, confirme la charge de travail pesant sur les médecins de prévention et alerte sur la situation alarmante de services qui n'ont aucune couverture par la médecine préventive.

Dans sa réponse aux membres du CHSCT-M, la Présidente ne reviendra pas sur la gestion de la pénurie par la dégradation du système de suivi des agents posée par FORCE OUVRIERE...

La note est bien destinée à tous les services et établissements publics des MEEM-MLHD.

Point n°11 : Consultation sur la note d'orientations ministérielles en matière de prévention des risques professionnels, d'hygiène et de sécurité et d'amélioration des conditions de travail des MEEM/MLHD (pour avis)

Cette note d'orientations ministérielles reprend les grandes orientations figurant dans le plan d'actions adopté en CHSCT-M.

Pour FORCE OUVRIERE, il manque les intentions politiques des ministères en matière d'HSCT : le préambule à la note n'y ressemble que de très loin. Les termes employés semblent appartenir à un guide DGAFP... où sont les particularités des situations de travail de nos ministères, où sont les établissements publics, où sont passés les métiers de l'exploitation ?

FORCE OUVRIERE demande que la Secrétaire Générale présente la politique ministérielle HSCT lors du CHSCT-M du 8 novembre, la feuille de route CHSCTM devant s'inscrire ensuite dans ce cadre.

Extrait de la note présentée par l'administration:

Préambule

« Les orientations ministérielles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pour les années 2016-2017 sous-tendent les axes définis au travers des programmes de prévention adoptés en CHSCT ministériel et les inscrivent en cohérence avec un cadre plus général. Elles reposent sur la responsabilité de chacun, impliquent l'engagement de tous les acteurs et induisent le développement de principes d'amélioration continue.

Elles constituent des priorités et engagent une dynamique forte pour une prise en charge améliorée de la politique santé et sécurité au travail au sein des services du MEEM et du MLHD.

La protection de la santé et la sécurité au travail sont des composants fondamentaux du succès d'une organisation. La diffusion d'une culture sécurité fondée sur la prévention, la responsabilisation et le partage et qui vise à respecter l'intégrité de la personne est ainsi l'affaire de chacun.

Elle s'articule autour des quatre grandes orientations ci-dessous... »

La Présidente décide de reporter l'examen de ce point au prochain CSCT-M.. à condition que les membres du CHSCT-M votent pour.. après que l'administration ait entendu voire pris en compte les observations faites par les OS ce 11 octobre matin. L'administration fera passer un nouveau projet de texte dans les jours qui viennent.

FORCE OUVRIERE attend de la Secrétaire Générale qu'elle présente la politique ministérielle HSCT lors de la séance du 8 novembre, en amont des débats.

A défaut, nous déduirons qu'il n'y en a toujours pas.. et que c'est bien le Ministère de la Fonction Publique qui pilote la politique HSCT de nos ministères.

À 10h15 les camarades FO du SNP2E envahissent la salle de réunion pour dénoncer la situation qui est faite aux très nombreux adjoints administratifs qui comptent sur le plan de requalification promis par les ministres pour accéder au corps des SACDD. Au lieu de 600 postes en 2016, le Président de la CAP a annoncé 180 au titre de 2016, chiffre jamais révélé malgré les rendez-vous de l'agenda social de rentrée. Au nom des élus FO en CAP locales, en CAP nationale, des représentants FO en réunions de concertation, les élus SNP2E FO ont lu le courrier adressé ce jour aux ministres S. Royal et E. Cosse, soulignant les effets dévastateurs du PPCR, la non reconnaissance des compétences et responsabilités des agents les plus mal payés de nos ministères, le fait que le corps le plus féminisé ne bénéficie aucunement de la politique ministérielle en matière d'égalité femmes/hommes... Ils obtiennent de la DRH un entretien à 11h30.

Point n°12 : Composition et les objectifs du groupe de travail émanant du CHSCTM portant sur les conditions de travail (pour information)

Suite au courrier commun des membres du CHSCT-M envoyé par le Secrétaire du CHSCT-M à la DRH début juin 2016 pour définir leurs attentes dans le cadre de la création d'un groupe de travail « conditions de travail », la DRH a répondu par courrier du 4 juillet 2016 et notamment : « *La mise en place d'un véritable management de la prévention et l'amélioration des conditions de vie au travail passent nécessairement par une étape de modernisation en transformant les pratiques.* »

Un échange a lieu sur la nécessité d'examiner les temps de travail et les situations de travail. Tentant de supprimer « en échange » le comité de suivi RTT émanant du CTM, la Présidente confirmera finalement, suite aux réactions des membres du CHSCT-M, que le GT conditions de travail sera réuni d'ici la fin de l'année, à raison de 2 membres (+ 2 suppléants) par OS siégeant en CHSCT-M.

Sans oublier de préciser qu'elle ne se laissera pas entraîner vers des chantiers impliquant des moyens supplémentaires, des compensations financières, etc.. Quand la représentante des ministres employeurs présente le dialogue social comme un lieu de non négociation, donne-t-elle du sens ?

Les représentants FO en CHSCTM :

Titulaires : Thierry IVA et Yves DARLOT

Suppléants : Lucrece ROUGET et Sylvain FRANCOIS

Expert qualifié : André DIEZ